

**Conseil Municipal**  
**30 NOVEMBRE 2012**  
**Procès Verbal**

---

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COURBIER – DEL CONFETTO – COMTE – GARD – BELLAGAMBA – GRAVEZAT – GUILLEMET – AYMARETTI – FRANCE – GAUFFROY – HLYWA – GARCIA – MALACHANNE – MERLE – PERTUS – RIOS – ROUQUETTE – ROUX

Procurations : GRAS a donné procuration à RIOS

SINET a donné procuration à HLYWA

Excusée : ALLARD.CROUZET

Absente : TEYSSIER.JAVEL

Monsieur le Maire souhaite, au nom du Conseil Municipal, une prompte guérison à Henri France et présente des condoléances à une employée Martine Nowak.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté et Madame Hlywa est élue secrétaire. (Unanimité)

Une nouvelle délibération est inscrite à l'ordre du jour : adhésion de Nîmes et les Angles au syndicat départemental d'électrification (unanimité).

**I – INFOS**

**1. Communauté d'agglomération.**

Il est fait compte rendu des nombreuses réunions et des votes qui ont lancé la nouvelle Cté : Alès Agglo élargie à 50 communes. Le projet de statuts est distribué. Les délégués Salindrois se sont répartis dans plusieurs des 30 commissions.

**2. Plan de prévention des risques technologiques.**

Notre PPRT devrait être bouclé et soumis à enquête en 2013. La prochaine réunion du comité de suivi devrait dessiner le périmètre, les contraintes et le financement des travaux rendus nécessaires.

Il semble opportun de démarrer dès le début 2013, la procédure de confection du PLU (désignation d'un bureau d'études).

**3. Enquête publique atelier « forcé » de Rhodia.**

Le Commissaire enquêteur reçoit le public et la direction de l'usine a reçu les élus, les comités de quartiers et l'ADISL.

**4. Étude globale de l'environnement à Salindres.**

Le comité de liaison de cette étude se réunira le 11 décembre en sous-préfecture pour :

- la présentation de l'étude (eau pluvial) réalisée par le site
- l'étude des risques sanitaires à propos du nouvel atelier Rhodia
- le point sur l'avancement de l'étude épidémiologique

**5. Usine Sita Sud**

Le Comité de suivi s'est rendu à l'usine le 23 novembre. A constaté qu'elle fonctionnait à nouveau au rythme prévu de 700 à 800 tonnes/semaine. Qu'un générateur puissant a été mis en place et qu'elle ne générerait pas d'odeurs.

**6. Habitat du Gard**

Investit dans la réfection de la toiture de l'immeuble Bel air et l'isolation extérieure de la maison en face l'école maternelle.

Avons sollicité une rencontre avec le Président (celle prévue le 16.11.12 a du être annulée) pour négocier le montant du « restant du » dans le cadre de la convention, pour négocier aussi la cession de la surface libérée par la démolition de la Résidence.

.../...

## **7. Session du Tribunal Administratif**

*Demande annulation permis construire de l'usine Sita Sud par ADISL et M. Bouchet. Le 23 novembre*

*- le rapporteur public a rejeté la requête de l'ADISL sur un prétendu permis tacite délivré le 1.11.2010 alors qu'un permis a été délivré le 27 octobre*

*- dans les dossiers demandant l'annulation de ce permis, le rapporteur a rejeté au fond les requêtes de l'ADISL et de M. Bouchet car selon lui :*

*. l'avis des bâtiments de France n'était pas nécessaire*

*. l'accord du gestionnaire du domaine public n'était pas utile*

*. l'étude d'impact figurait bien au dossier*

*. les délibérations du Conseil Municipal (29 mai et 24 juillet) n'était pas illégales*

*. le POS permettait l'implantation de l'usine*

*. l'usine n'était pas un établissement recevant du public*

*. le permis accordé respectait l'article UF3 du POS*

*. l'accès au site n'était pas dangereux*

*. il n'y avait pas à prévoir de distance de sécurité entre le bassin de décantation*

*.le projet n'était pas concerné par les règles des lotissements*

*Et il concluait au rejet de la requête et à la condamnation des requérants à verser une somme de 1 200 € à la commune.*

*Il convient de noter que les juges qui ont mis l'affaire en délibéré ne sont pas tenus de suivre les conclusions du rapporteur public.*

## **II - DELIBERATIONS (toutes votées à l'unanimité)**

### **N°1 - Indemnité trésorier**

*Le Conseil vote une indemnité au taux maximum à Monsieur le Trésorier pour services rendus*

### **N°2 - Indemnité au personnel municipal**

*Le Conseil renouvelle à l'identique les indemnités versées aux employés depuis plusieurs années qui au total représentent un 13<sup>ème</sup> mois.*

### **N°3 - Convention avec le Centre de Gestion**

*Le Conseil autorise le Maire à signer avec le CDG30 une convention pour la prévention des risques professionnels*

### **N°4 - Convention avec le Centre de Gestion**

*Le Conseil autorise le Maire à signer avec le CDG30, une convention d'inspection pour contrôler l'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité.*

### **N°5 - Frais de mission**

*Le Conseil décide de prendre en charge les frais engagés par une employée lors d'un déplacement pour raison de service*

### **N°6 - Création de poste**

*Pour permettre à deux agents de bénéficier d'un changement de grade rendu possible par leur ancienneté, le Conseil crée un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.*

### **N°7 - Modification simplifiée du POS en zone IUNA**

*Le Conseil avait décidé une augmentation de 20 % du COS dans partie du futur lotissement BAMA pour permette la réalisation de 12 logements sociaux dans ce lotissement.*

*Suite aux observations du service instructeur (DDTM), le Conseil annule cette délibération et décide que cette augmentation du COS de 20 % bénéficiera non seulement à la totalité de l'emprise du lotissement mais aux autres zones IUNA.*

### **N°8 - Occupation du domaine public**

Cela concerne les jardins ouvriers attribués jusqu'ici à titre gracieux. Le Conseil décide qu'à compter du 01.01.2013, les parcelles de 13 m sur 10 seront affectées d'une redevance de 50 € qui viendra en atténuation du coût de l'eau pour arrosage et de l'utilisation de l'électricité.

Un règlement de l'utilisation de ces jardins devra être signé par les bénéficiaires.

### **N°9 - Demande de subvention DTER 2013**

Une demande de subvention de l'État pour le projet de création d'un réseau d'assainissement avec quartier du Malpas au titre de la dotation 2012 n'a pas été retenue. Le Conseil décide de la renouveler pour 2013 et charge le Maire de constituer le dossier ad.hoc. Le Conseil approuve l'avant projet actualisé dressé par le cabinet RCI.

Sans attendre le résultat de cette démarche, les riverains intéressés seront informés de ce projet et seront invités à participer au coût de l'opération (50 % à la charge de la commune).

### **N°10 - Demande de subvention pour opérations de sécurité**

Le Conseil demande de pouvoir bénéficier d'une subvention dans le cadre du produit des amendes de police, subvention qui serait affectée à des travaux de sécurité rue Boulevard et rue P. Valéry.

### **N°11 - Décision modificative - budget de l'eau**

Opération interne pour abonder des lignes déficitaires à partir d'autres en excédent.

### **N°12 - Décision modificative - budget de la commune**

Opération sur le même principe que pour la délibération n°11

### **N°13 - Abattement spécifique pour handicapés**

Ceci concerne la taxe d'habitation pour laquelle le Conseil décide un abattement spécifique de 10 %, venant s'ajouter aux autres abattements consentis, en faveur des personnes handicapées.

### **N°14 - Subvention exceptionnelle**

Le Conseil avait voté une avance sur subvention 2013, de 2000 € en faveur du Tennis Club.

Le Conseil annule cette avance et la remplace par une subvention exceptionnelle du même montant dont il sera tenu compte lors du vote des subventions 2013.

### **N°15 - Mise en discrétion réseaux aériens**

Le Conseil approuve l'avant projet actualisé de mise en discrétion des réseaux aériens et rénovation éclairage public : avenue Jalabert. Le Conseil demande l'inscription de ce projet à l'article 8 (SMDE) pour un montant de 241 000 € HT réalisable par tranches selon les possibilités des budgets 2013 et 2014.

### **N°16 - SMDE Adhésion des Villes de Nîmes et les Angles.**

Le Syndicat d'électrification a accepté l'adhésion de Nîmes et les Angles.

Toutes les communes, membres du syndicat doivent ratifier cette décision. C'est l'objet de la délibération